

Apprentissage : coup de rabot et vigilance accrue

« Nouveau coup de rabot sur l'apprentissage », titre *L'Humanité* qui revient sur le coup de rabot que le gouvernement a décidé, la ministre du Travail ayant annoncé que les entreprises participeraient désormais à hauteur de 750 euros au coût de formation de chacun de leurs apprentis si ces derniers ont un niveau supérieur à bac+3. Autre axe de la coupe, « la priorisation des financements de l'apprentissage en fonction des besoins du marché du travail », annonce le **ministère du Travail**. Cela devrait s'accompagner d'une vigilance accrue vis-à-vis de la qualité des enseignements dispensés par les CFA et d'un plus grand conditionnement des aides publiques qui leur seront versées. Si ces nouveaux freins visent d'abord à réduire les dépenses publiques, ils soulignent aussi d'autres limites du dispositif d'apprentissage, qui, selon le quotidien, n'atteint pas ses objectifs. Les mesures annoncées s'attaquent aussi au développement anarchique du secteur de l'enseignement privé. (*L'Humanité*, p.12)